



F. REIDE, 10, rue de Solférino
C.C.P. : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. : SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

L'ORGANISATION syndicale dont le but est l'amélioration constante des conditions matérielles et morales des travailleurs, avec le souci d'assurer en même temps l'intérêt général de la nation, doit avant tout, pour mener à bien sa tâche, définir son orientation.

Cette orientation doit nécessairement résulter d'une juste appréciation de la situation et tenir compte de la conjoncture économique, sociale et politique du pays.

Les Congrès, où les idées et les expériences des différentes sections composant l'organisation se confrontent et se complètent, permettent de déterminer cette orientation qui guidera l'activité syndicale.

Au C.N.R.S., notre syndicat a toujours respecté ce principe hérité de l'expérience acquise par la C.G.T. au cours des longues années de lutttes qui ont animé le mouvement ouvrier.

Et l'on peut dire, sans esprit de publicité, que, depuis près de 10 ans, nos Congrès ont joué un rôle important dans les lutttes menées au C.N.R.S., lutttes jalonnées de succès, d'importance variable certes, mais constants : prime de participation à la production scientifique (1955) et son amélioration (1957), accélération des débuts de carrières (avril 1959), bonifications d'échelons et retraites complémentaires (décembre 1959) puis « le milliard » (1961).

Les travaux de nos Congrès ont été à la base de l'action revendicative des techniciens et administratifs du C.N.R.S. menée constamment en commun avec les autres Organisations syndicales :

C'est notre second Congrès, en 1957, qui décida de porter notre revendication de salaire à 50 %. Adoptée par l'Intersyndicale et le personnel qui surent ensemble trouver les formes d'action nécessaires, cette revendication conduisit au « milliard ».

En 1955, notre 1^{er} Congrès demandait la création d'un fonds d'œuvres sociales. En 1957, sur l'insistance de tous les syndicats, se créait le C.A.E.S.

Ce même Congrès insistait sur la nécessité de contribuer au succès des revendications de la Fonction publique. Aujourd'hui, nos collègues sont conscients de l'intérêt qui en résulte pour eux.

Dès cette époque, nous demandions également des crédits suffisants pour permettre au C.N.R.S. de remplir son rôle.

Cette année, au cours du 9^e Congrès, l'examen approfondi de la situation dans divers laboratoires a confirmé l'analyse faite l'an passé sur l'orientation gouvernementale actuelle en matière de Recherche Scientifique.

La politique consistant à développer, en dehors de l'Education Nationale, des organismes parallèles auxquels on attribue des tâches normalement dévolues au C.N.R.S. et que l'on dote de crédits considérables,

Nos objectifs après le IX^e Congrès

tandis que le taux d'expansion du C.N.R.S. est ralenti, constitue un danger non seulement pour l'avenir du C.N.R.S. et de la recherche fondamentale pure et indépendante, mais aussi pour celui des personnels.

On a vu cette année dans nos laboratoires, croître à un rythme inquiétant le nombre de personnels recrutés sur des crédits les plus divers.

Qu'il s'agisse de contrats avec les organismes publics (Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique par exemple) privés ou militaires, ces personnels sont engagés pour un temps limité, avec des salaires variables et sans garanties statutaires.

Conscients de l'anomalie de leur situation ces camarades sont prêts à agir. Le Congrès a décidé de former une Commission chargée d'organiser et de coordonner l'action pour obtenir dans l'immédiat des garanties salariales minimum et préparer les conditions de leur intégration dans les cadres normaux du C.N.R.S.

Au moment où le Développement du C.N.R.S. est en régression, où son avenir même est menacé, il est normal que nos camarades se soucient de voir garantir par notre statut la sécurité d'emploi que nous demandons depuis notre 1^{er} Congrès.

Dans les faits, les collaborateurs techniques, plus encore que les contractuels de laboratoire, sont à la merci de la suppression de leur poste. Les garanties statutaires, dans ce cas, sont insuffisantes et aléatoires.

La tâche de rédiger rapidement un aménagement statutaire minimum à soumettre à l'Intersyndicale et au personnel, a été confiée à une seconde Commission.

Cette Commission recherchera les moyens d'aboutir à une réelle sécurité d'emploi pour tous, et travaillera également, avec nos élus à l'I.P.A.C.T.E. et à l'I.G.R.A.N.T.E. à l'amélioration de nos régimes de retraites actuels, ainsi qu'à l'étude d'un meilleur système de retraites.

Il est aussi normal, dans les conditions de travail qu'impose la vie moderne, de demander des réalisations sociales répondant aux besoins des travailleurs.

Notre précédent Congrès avait défini ce que, à notre sens, devrait être au C.N.R.S. une véritable politique d'œuvres sociales : cantines, logements, enfance, activités sportives et culturelles, et chiffré à 2 % de la masse des salaires les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Cette année, le Congrès a chargé une troisième Commission de prendre les contacts nécessaires avec les organisations syndicales de tous les personnels du C.N.R.S. pour que, sur la base de notre programme, une plate-forme commune dans ce domaine soit élaborée, soumise aux personnels et pour que l'action pour la faire aboutir soit engagée.

A ces objectifs formulés dans la résolution générale votée par le Congrès (dont on trouvera le texte dans ce journal) s'ajoute l'objectif le plus urgent qui est la satisfaction des revendications contenues dans la plate-forme intersyndicale déposée en 1962.

Cette plate-forme a fait l'objet de confrontation détaillée avec la Direction actuelle du C.N.R.S. en juin 1963. Bien que la plupart de nos demandes n'aient pas été contestée, la Direction du C.N.R.S. n'a depuis, donné aucune suite concrète. Le Congrès s'est vigoureusement élevé contre cette inertie de notre Administration.

Le délai admissible pour l'élaboration de projets d'améliorations statutaires est largement dépassé.

Les délégués unanimes ont estimé que le personnel devait maintenant engager l'action.

Devant le nouveau report au 30 avril de l'entrevue prévue pour le 9 avril, notre Conseil National du 14 avril s'est à nouveau élevé contre les lenteurs de notre administration.

Nous estimons que l'entrevue du 30 avril doit enfin apporter une réponse nette sur les intentions de notre Direction et sur l'élaboration d'un projet de textes permettant de satisfaire nos revendications.

Le personnel devra alors prendre les décisions qui s'imposeront.

RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU IX^e CONGRÈS

Le IX^e Congrès national du syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du C.N.R.S. réuni à Paris les 14 et 15 mars 1964, se félicite de la large participation de ses sections syndicales et en particulier du grand nombre de délégués de province.

Avec clairvoyance, la C.G.T., dès mai 1958, a apprécié correctement les dangers du pouvoir nés à la faveur du drame algérien. Après cinq années d'exercice de ce pouvoir, on constate :

- L'accroissement constant des profits des sociétés capitalistes qui accaparent l'essentiel de l'augmentation de la production et de la productivité.
- L'accroissement constant du budget militaire qui a atteint, en 1964, un chiffre record (1/3 du budget national), ce qui a pour effet d'affecter des crédits dérisoires à des secteurs vitaux (logements, hôpitaux, écoles, université, recherche scientifique).
- Les atteintes du pouvoir aux libertés syndicales (tentatives de réquisitions, loi antigrève, mesures de répression à l'égard des étudiants, des agents de la R.T.F., etc.).
- Les tentatives du pouvoir pour démembrer et domestiquer l'administration qui devrait, suivant les principes républicains, être au service de la collectivité et non du pouvoir politique.

Le Congrès dénonce la manœuvre du plan de stabilisation qui vise en réalité à bloquer les salaires tandis que les prix continuent à monter.

Défense de la recherche scientifique, du C.N.R.S. et amélioration des traitements et garanties statutaires des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

Le IX^e Congrès constate que la situation de la Recherche Scientifique et de l'Université s'est aggravée au cours de l'année écoulée. La réduction, par le gouvernement, de 50 % du nombre des postes de chercheurs et de techniciens demandés par le C.N.R.S., le blocage des crédits de paiements au niveau de 1963, les autorisations de programme destinées à la construction et l'équipement inférieures de la moitié aux prévisions du IV^e Plan, font que l'avenir du C.N.R.S. et de la Recherche Scientifique se trouvent gravement menacés.

Le Congrès s'élève contre le fait que ces insuffisances de crédits entraînent de nombreux laboratoires à passer ou à laisser les chercheurs passer des contrats, soit avec des organismes extérieurs publics, semi-publics ou privés, soit avec la recherche militaire. Ces crédits, d'un volume croissant, dont une bonne part aurait dû revenir au C.N.R.S., détournent les laboratoires de leurs objectifs propres. Par leur caractère provisoire et par les possibilités d'orientation qu'ils risquent de donner à la Recherche, ils mettent en cause l'indépendance du C.N.R.S.

Le Congrès approuve la participation de notre Syndicat aux actions pour la défense de la Recherche et de l'Université et se félicite que des actions aient été organisées en commun avec les syndicats de l'Enseignement Supérieur, des Chercheurs, de l'U.N.E.F., faisant progresser la voie de l'unité d'action.

Le Congrès dénonce l'attentisme de l'administration du C.N.R.S. qui, tout en reconnaissant le bien-fondé de nos revendications, n'a pas encore élaboré un texte contenant nos améliorations statutaires.

En conséquence, le Congrès mandate le Conseil national pour :

● DÉFENSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

— poursuivre toutes actions et manifestations organisées en commun ayant pour but la défense de la Recherche Scientifique et de l'Université;

— intensifier l'information de l'opinion publique par une large diffusion du LIVRE BLANC faisant connaître l'importance du C.N.R.S. pour la Recherche Scientifique nationale, la situation actuelle de cet organisme et ses besoins en hommes et en crédits pour qu'il puisse assumer sa mission;

— obtenir, par notre action, un budget répondant aux besoins réels de la Recherche Scientifique et du C.N.R.S., en particulier par la réintégration, dans ce budget, des crédits de recherche qui lui ont été pratiquement enlevés pour être confiés à d'autres organismes d'Etat (entre autres la D.G.R.S.T.);

— demander la création de deux fois plus de postes de techniciens afin que la proportion chercheurs-techniciens, devienne convenable;

● PERSONNELS SUR « CREDITS EXTERIEURS »

— exiger l'harmonisation de la situation des personnels sur « crédits extérieurs » et la préparation de leur intégration dans le Statut du C.N.R.S.;

a) en poursuivant avec le Syndicat National des Chercheurs Scientifiques l'étude de la situation de ces personnels afin de faire aboutir une réglementation minimum leur assurant, pour la durée de ce contrat, une assimilation avec le personnel contractuel du C.N.R.S.;

b) en chargeant une Commission du Conseil national :

— d'élaborer un protocole d'accord avec le C.N.R.S. et les organismes détenteurs de crédits en vue de la création obligatoire de postes du C.N.R.S. dans le laboratoire avant l'expiration du contrat;

— d'impulser l'action pour faire aboutir les revendications immédiates de ces personnels;

— intégrer dans notre plate-forme revendicative :

a) la reconnaissance par le C.N.R.S. du personnel vacataire et du personnel horaire (femmes de ménage);

b) l'amélioration de leur situation matérielle en leur octroyant, dans l'immédiat, un régime salarial (Sécurité sociale, retraites, congés...);

c) la création de postes de techniciens pour réduire au maximum le nombre de ces personnes.

● AMELIORATION DE LA SITUATION DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DU C.N.R.S.

La plate-forme revendicative :

— exiger l'aménagement de notre Statut permettant :

— un réajustement indiciaire des catégories 2A rectifiant les anomalies hiérarchiques du décret du 15.VI.1961;

— un alignement des carrières de dessinateurs sur celles des techniciens;

— l'octroi aux administratifs d'avantages analogues à ceux d'autres catégories;

— la prise en considération de la qualification professionnelle;

— la participation de représentants du personnel aux commissions de dérogations;

— la création d'un comité technique paritaire;

— la participation du personnel au Comité national;

— la création d'une commission Hygiène et Sécurité.

La sécurité de l'emploi :

Le Congrès constate les insuffisances du statut actuel en ce qui concerne la sécurité de l'emploi. Le statut protège de façon insuffisante et aléatoire les agents du C.N.R.S., en cas de suppression d'emploi, suppression qui, dans les faits, menace beaucoup plus les collaborateurs techniques que les agents de laboratoire.

Le Congrès mandate donc une Commission du Conseil national pour :

a) rédiger une modification à l'article 46 de notre statut apportant de meilleures garanties sur la stabilité d'emploi, modification qui sera proposée à l'Intersyndicale et intégrée à notre plate-forme revendicative;

b) étudier d'autres formes de structure de notre cadre (cadre de titulaires Fonction publique, E.D.F....) et comparer les garanties que nous donneraient ces statuts, en particulier pour la sécurité d'emploi et les retraites, avec celles que nous avons.

Les retraites :

— lutter avec les autres syndicats pour que l'on applique dans l'immédiat un programme minimum d'améliorations de nos régimes de retraites (Sécurité sociale, I.G.R.A.N.T.E., I.P.A.C.T.E.) et notamment :

1° pour l'I.P.A.C.T.E.

la revalorisation du point avec une participation plus importante de l'Etat;

l'extension du régime à tous les personnels dont le salaire excède le plafond de la Sécurité sociale.

2° pour l'I.G.R.A.N.T.E.

la revalorisation du taux de cotisation de 2,5 % à 4 % sans charge supplémentaire pour les salariés;

la validation gratuite des années antérieures à 1960.

3° pour l'I.P.A.C.T.E. et l'I.G.R.A.N.T.E.

a) l'ouverture du droit à pension complète à 60 ans avec une réduction de 5 ans pour les travaux pénibles et insalubres;

b) leur fusion en un seul régime et une coordination avec les régimes similaires des secteurs privé et semi-public

Les œuvres sociales :

— engager l'action pour l'amélioration des œuvres sociales du C.N.R.S. par l'intégration dans notre plate-forme de notre programme revendicatif d'œuvres sociales élaboré et approuvé par le 8^e Congrès de notre Syndicat.

Dans l'immédiat :

— constituer une Commission chargée de prendre contact avec les autres organisations syndicales du C.N.R.S. et d'élaborer une plate-forme commune qui devra être déposée au C.N.R.S.;

— constituer dans les laboratoires des sections locales du C.A.E.S. impulsées par les syndiqués.

Défense de la fonction publique et amélioration des traitements et garanties statutaires de ses personnels

REPRESENTANT de personnel directement concerné par la situation faite à la Fonction publique, le Congrès approuve l'analyse effectuée par l'U.G.F.F.-C.G.T. sur l'orientation actuelle du gouvernement :

● la loi de juillet 1963 visant à restreindre le droit de grève dans le secteur public constitue une grave atteinte aux libertés syndicales;

● la mise en œuvre du plan de stabilisation a freiné l'augmentation des salaires et servi de prétexte aux pouvoirs publics pour renier leurs promesses et ajourner les discussions en cours;

● la réforme administrative préparée dans l'ombre par le gouvernement détourne la fonction publique de son rôle d'administration démocratique au service de la collectivité. Elle tend en fait :

— à réduire le champ d'action de l'Administration et du service public et à mettre à la disposition d'intérêts privés des moyens financiers et techniques du service public;

— à détruire toute vie démocratique au niveau des départements, communes et collectivités locales qui offrent encore une résistance aux objectifs poursuivis par le pouvoir;

— à saper les fondements du statut général des fonctionnaires;

— à renforcer l'autorité du pouvoir politique sur tous les travailleurs de l'Etat.

Cependant, le congrès constate que l'action syndicale a limité les conséquences de l'offensive gouvernementale et permis d'obtenir certains résultats positifs.

Le congrès se félicite de la participation toujours plus large des personnels du C.N.R.S. aux mouvements de la Fonction publique et les invite à agir énergiquement pour mettre en échec les plans gouvernementaux et obtenir :

— la fixation du traitement de base au niveau du budget type de la Commission supérieure des Conventions collectives avec revalorisation en fonction de l'augmentation du revenu national;

— la correction des injustices de la grille indiciaire frappant les petites et moyennes catégories;

— l'ouverture de la grille indiciaire par harmonisation avec le secteur nationalisé;

— la réforme véritable des catégories C et D de fonctionnaires;

— la suppression des abattements de zone;

— l'attribution d'une prime de transport en province;

— un acompte uniforme de 15.000 anciens francs à valoir sur ces diverses mesures de reclassement.

Le Congrès se félicite des progrès constants enregistrés dans le recrutement, en particulier en province, de l'implantation de nouvelles sections et de l'élargissement de l'activité des sections déjà existantes.

Le Congrès rappelle que l'action de la section syndicale organisée par son bureau permet la liaison étroite entre le syndiqué et le syndicat, afin que chaque adhérent s'exprime sur les revendications dans tous les domaines, sur leur forme, sur le fonctionnement de l'organisation. C'est là la démocratie syndicale qui garantit l'organisation toujours plus large des travailleurs pour l'action.

Attaché fondamentalement au principe de l'unité, voilà plus de 10 ans que notre syndicat travaille au sein de l'Inter-syndicale qui groupe les différents syndicats au C.N.R.S.; plus de 10 ans qu'il s'efforce en toute occasion de la préserver et de la renforcer par le strict respect des décisions prises unanimement et contrôlées par les assemblées du personnel, et il est bien évident que tous les succès remportés depuis l'ont été grâce à cette unité.

Mais il est nécessaire de faire plus encore et, à l'unité d'action déjà réalisée, nous devons substituer l'unité organique qui est un des principes essentiels de la C.G.T. : à un patronat et à un Etat-patron, il faut opposer une Centrale unique des travailleurs, ouverte à tous, respectant les opinions et courants de pensée, n'oubliant jamais les antagonismes irréductibles qui opposent les travailleurs aux structures capitalistes.

Le Congrès appelle tous les camarades des sections à faire participer le maximum de collègues à l'activité syndicale et à la réalisation de nos objectifs.

1^{er} MAI, Journée d'action

TRADITIONNELLE journée d'action des travailleurs pour la défense de leur dignité, ce premier mai 1964 se présente sous des aspects particuliers.

Tous les travailleurs de France se heurtent actuellement à un pouvoir qui s'efforce de leur faire supporter une politique orientée vers le profit pour les grandes sociétés et dont la principale caractéristique est une masse énorme de dépenses militaires.

Bloquant les salaires par l'excuse d'un prétendu « plan de stabilisation », le gouvernement, malgré ses dires, ne bloque pas l'augmentation du coût de la vie.

Certaines hausses de prix sont officiellement autorisées, d'autres officiellement ignorées. De plus, le gouvernement promet au patronat « d'adapter » le blocage des prix.

Face à cette offensive du patronat et du gouvernement, les travailleurs réagissent. Jamais, sous aucun gouvernement, nous n'avons assisté à tant de luttes, grèves manifestations.

La Fonction Publique pour sa part a fait du 18 mars une magnifique journée de lutte qui a donné un élan nouveau à l'unité d'action.

Notre volonté la plus chère est de faire du 1^{er} mai 1964 une grande journée d'action unie pour que soient obtenues les revendications essentielles et en particulier l'augmentation générale des salaires, traitements et retraites, la suppression des abattements de zone, l'abaissement de l'âge de la retraite et la revalorisation de son montant, la défense et l'extension des libertés syndicales.

Les techniciens et administratifs ne manqueront pas d'œuvrer et de participer à toutes initiatives qui feront que ce 1^{er} mai 1964, soit une grande journée de lutte, nouveau pas de l'action unie des travailleurs.

L'I. G. R. A. N. T. E.

INFORMATIONS

LE Conseil d'administration de l'I.G.R.A.N.T.E. élu en décembre dernier s'est réuni pour la première fois le 15 janvier 1964.

Le compte-rendu des débats de cette réunion a été publié dans la « Tribune des Fonctionnaires » n° 158 de février 1964.

Nous rappelons que notre camarade Trunkenboltz, soutenu dès le premier tour par les organisations syndicales F.O. et C.F.T.C., a été élu président de ce Conseil d'administration et que parmi les questions débattues figurent notamment :

● La création d'un fonds social en faveur des personnes âgées et des jeunes qui était l'un des points du programme électoral de la C.G.T. Ce fonds pourrait, selon nous, être constitué en prélevant sur les sommes bloquées en vue d'une éventuelle titularisation, sommes qui atteignent actuellement le chiffre élevé de 40 % des cotisations.

● La fixation de la valeur du point à 27 A.F. à partir du 1^{er} janvier 1964 (il est actuellement fixé à 25,50 A.F. pour le 1^{er} semestre 1964, l'ensemble des administrateurs élus proposait de le porter à 27,50 A.F.). Mais l'arrêté qui doit intervenir pour officialiser ce chiffre n'est pas encore paru au « Journal officiel ».

● La prolongation jusqu'au 30 juin 1964 du délai pour le dépôt des demandes de validation de services antérieurs à 1960.

L'arrêté du 24-2-64 (« J.O. » du 28) rend officiel l'avis du Conseil d'administration sur ce point.

Nous conseillons donc à ceux de nos collègues qui n'auraient pas encore effectué cette demande, de profiter de ce nouveau délai. La demande est simple. Il suffit :

— de remplir le formulaire spécial (à l'exception du montant des salaires) qui leur a été adressé en février 1961 (s'ils ne possèdent plus cet imprimé ils peuvent se le procurer en s'adressant aux services de l'I.G.R.A.N.T.E., Caisse des Dépôts et Consignations, 56, rue de Lille, Paris-7^e),

— et de l'envoyer au C.N.R.S., bureau 3 B, 15, quai A-France, Paris-7^e, en joignant une fiche individuelle d'Etat civil.

A ce propos, certains camarades ayant formulé leur demande de validation depuis longtemps déjà nous ont signalé qu'ils n'avaient encore reçu de l'I.G.R.A.N.T.E., ni accusé de réception, ni décompte de cotisations rétroactives. Ils ont intérêt à écrire à l'I.G.R.A.N.T.E. pour s'inquiéter de la suite donnée à leur dossier.

RESULTATS DE LA COMMISSION DE DEROGATIONS ET REFLEXIONS SUR LES AVANCEMENTS 1964

Le précédent Bulletin imprimé (n° 62 février 1964) a publié et analysé les résultats de la Commission paritaire. Nous publions aujourd'hui les résultats de la Commission de dérogations.

Il faut rappeler que cette Commission est uniquement composée de personnalités scientifiques nommées par le Directeur du C.N.R.S.

Le nombre d'agents pouvant être inscrits sur la liste d'aptitude est de 20 % pour les catégories A, B, C et de 5 % pour les catégories D, aucune condition d'ancienneté n'est exigée pour être inscrit à une catégorie supérieure (qui n'est pas obligatoirement la catégorie immédiatement supérieure) à laquelle leurs titres ne leur donnent pas accès; le critère est, en principe, la valeur professionnelle particulièrement remarquable de l'intéressé.

Résultats de la Session 1964

Catégorie de promotion	Nombre de demandes	Nombre d'inscrits sur la liste d'aptitude	Observations
2 A	16	5	
3 A	49	21	dont 2 demandés en 2 A
1 B	51	9	
2 B	92	20	dont 4 demandés en 1 B
3 B	100	25	dont 2 demandés en 2 B
5 B	11	6	dont 2 demandés en 3 B et 1 demandé en 2 B
6 B	10	9	
7 B	9	8	
3 D	42	7	
Totaux	380	110	

L'examen de ce tableau fait apparaître que 1/3 des candidats ont été retenus en 2A, près de la moitié en 3A, 17 %

en 1 B, 20 % en 2 B, le quart en 3 B et la presque totalité dans les petites catégories B. Il faut, par contre, regretter à nouveau le faible pourcentage (5 %) de dérogations prévu aux statuts pour les administratifs, pourcentage qui ne permet de possibilités qu'à la seule catégorie 3 D (17 % des candidats), les autres catégories ne permettant aucune possibilité.

Sur l'ensemble des propositions (380), on notera que moins du tiers (29 %) ont été retenues (110), ce qui est un pourcentage légèrement inférieur à celui de la Commission paritaire (sur 322 candidats, 140 retenus, soit environ 43 %).

Cette comparaison fait apparaître que nous avons raison de dénoncer l'illusion qu'il était plus facile de changer de catégorie en dérogation. Elle fait apparaître également le bien-fondé de la décision du C.N.R.S. de reporter systématiquement en Commission paritaire (à l'exclusion des demandes de 3 B en 2 B et de 1 B et 1 C en 3 A) toutes les propositions concernant des agents ayant l'ancienneté minimum de 5 ans dans sa catégorie.

Notre conclusion sera, cette année, très brève. L'expérience du fonctionnement de la Commission paritaire, dont personne, personnel ni patrons, ne conteste le sérieux des propositions, nous amène à réclamer avec insistance une représentation du personnel à la Commission de dérogations.

Le travail en commun des Professeurs, des représentants de l'Administration Centrale et des délégués du personnel a permis, non seulement d'utiliser au mieux des intérêts du personnel les dispositions statutaires d'avancement, mais il a permis aussi une information sérieuse du personnel sur ses droits et ses possibilités d'avancement. Les derniers aménagements intérieurs au fonctionnement de la Commission paritaire ont permis d'être encore plus efficace.

Notre souhait est donc que cette expérience soit étendue à la Commission de dérogations. Il faut donc que notre Intersyndicale fasse des propositions concrètes à l'Administration, dans ce sens.

Le responsable aux Commissions,
G. DUPRE.

LA PROVINCE AU IX^e CONGRÈS

Le jour du Congrès, la province avait changé de visage ! Ce n'était plus la carte de France découpée en 89 morceaux jaunes, bleus, verts, piqués de points noirs, immuables. Au Congrès, la province était devant nous, bien vivante.

Parisiens et provinciaux se connaissent mieux maintenant : au cours de ces deux jours, on a discuté des problèmes respectifs, échangé les expériences. Les discussions et échanges de vues qui se sont engagés, tant sur les problèmes communs aux uns et aux autres, que sur les problèmes particuliers, ont été bénéfiques pour tous. En effet, la situation est souvent très différente entre Paris et la province, et même d'une ville à une autre. Il peut s'agir, ici, d'un ensemble de gros laboratoires avec une forte concentration de personnel C.N.R.S. (Orsay, Bellevue, Grenoble, Toulouse), là, au contraire, d'un ou plusieurs petits laboratoires très cloisonnés, d'où difficultés de contacts, comme à Nançay, Verrières, Collège de France, etc. Aussi les problèmes y sont-ils abordés de façon très variable dans l'un ou l'autre cas.

Tout l'intérêt des interventions de nos camarades de province a effectivement résidé dans cette diversité des problèmes posés localement et dans la façon de les résoudre.

Par exemple, sur le plan de l'organisation, notre camarade Catherine, de Caen, a expliqué comment a été constituée la section. Telle l'araignée tissant sa toile, durant de longs mois, les quatre syndicats existants ont prospecté les agents du C.N.R.S., après avoir divisé la Faculté en secteurs et se les être répartis. Ils ont ainsi fait connaître notre syndicat, ses buts, son rôle. Maintenant, ils sont 11 adhérents. C'est peu, sans doute, en rapport avec le nombre d'agents qu'il reste à gagner. Mais ce qui a été fait par quatre peut être décuplé grâce à ces 11 adhérents, et leur influence est grande dans l'ensemble de la Faculté.

Notre camarade Flavien, de Bordeaux, de son côté, montra comment sa section avait triplé ses adhérents après deux réunions organisées sur un problème précis qui tient au cœur de nos camarades de Bordeaux : la sécurité de l'emploi.

Notre camarade Blanc, de Lyon, expliqua à son tour que leur section a vu le jour en même temps que se constituait, parallèlement, une section C.F.T.C. Les deux syndicats organisèrent une réunion commune au cours de laquelle l'Intersyndicale fut mise sur pied. Premier résultat : 18 adhérents à notre syndicat. Depuis, son audience et son influence n'ont fait que croître.

Ce sont enfin nos camarades Cugat, de Grenoble et Provincial, de Toulouse, qui démontrèrent comment ils ont renforcé leur section en décentralisant, forme d'organisation la mieux appropriée à la dispersion des Labos, ce qui a permis un contact plus étroit avec les travailleurs.

Mais, si ces formes d'organisation sont différentes, elles n'en visent pas moins aux mêmes objectifs : rassembler, organiser les travailleurs pour la défense de leurs droits, de leurs salaires, de leurs libertés syndicales.

La majorité des interventions a illustré très éloquemment cette lutte permanente menée pour la défense de tous les agents du C.N.R.S., que ce soit sur le plan local ou national.

Toutes les actions locales (amélioration des conditions de travail, œuvres sociales, à Grenoble, Lyon, Roscoff; défense des droits statutaires, meilleure répartition de la prime à Grenoble; sécurité de l'emploi à Grenoble, Toulouse, Bordeaux, etc.) ont fait prendre conscience à nos camarades de province qu'elles s'intègrent dans la lutte plus générale actuellement engagée par tous les syndicats du C.N.R.S. pour défendre la Recherche et l'Université. C'est ainsi que Montpellier, Toulouse, Caen, Roscoff, Lyon, Grenoble, Marseille, se sont révélées les animatrices des grands mouvements de novembre. Le Livre Blanc commence à se préparer, tel à Toulouse, à Lyon, qui a même remis son texte à la Direction Nationale.

Combien avons-nous été sensibles aussi de voir exposé, au travers de multiples interventions, ce qui différencie des autres organismes syndicaux, notre syndicat — syndicat des agents du C.N.R.S., bien sûr — mais aussi syndicat C.G.T. Citons pour exemple, la grève de solidarité de nos camarades de Toulouse avec les ouvriers du bâtiment à l'occasion de laquelle notre section C.N.R.S. a su lier ses propres revendications — exigence de crédits pour continuer les travaux de la Faculté — à l'action contre les licenciements de leurs camarades du bâtiment. Citons encore le rôle important joué, d'autre part, par notre section de Roscoff dans la vie de l'Union locale C.G.T. et sa préoccupation d'unir et de défendre localement tous les travailleurs.

Ce bref tableau de la vie de nos sections durant ces derniers mois montre que notre syndicat s'implante solidement et se renforce un peu partout en province où le nombre des adhérents a doublé depuis notre dernier Congrès.

Certes, tout n'est pas arraché. La majorité des agents du C.N.R.S. en province reste en-

core en dehors du syndicat. Des laboratoires, des facultés entières n'ont pas encore de sections syndicales; des difficultés énormes restent à surmonter.

Les sections attendent l'aide de la Direction Nationale. Toutes ont fait des appels pressants pour recevoir du matériel, des affiches, pour l'organisation de visites, et surtout la tenue d'écoles syndicales témoignant ainsi du désir de mieux s'armer pour le combat.

Le désir ardent de faire mieux et plus, tout en restant conscient de l'ampleur de la tâche imposée, pour gagner tous les agents du C.N.R.S. à notre lutte est constamment apparue au cours du Congrès.

Ce dernier Congrès aidera à gagner la partie. Il a déjà porté ses fruits. A la rentrée des vacances pasciales, deux très bonnes lettres sont venues en témoigner.

Notre camarade Catherine, de Caen, nous informait d'une participation quasi totale des agents du C.N.R.S. à la grève du 18 mars à l'occasion de laquelle ils ont diffusé un appel de notre syndicat accompagné de notre plateforme. Une délégation de tous les syndicats s'est rendue chez le Recteur. D'autre part, les structures d'une commission d'œuvres sociales ont été mises sur pied, envisageant notamment la création d'une crèche (tous renseignements utiles à ce sujet peuvent être donnés par le secrétaire de la section E. Catherine, Laboratoire de microanalyse, sous-sol chimie, ou 182, rue d'Auge, appt 7, Caen).

De son côté, notre camarade Dreyfus, de Strasbourg, nous informe que la section vient de démarrer avec un bureau bien constitué (Mlle Greth au C.R.M.; Pichard au C.R.N.; Rieber et Monique Hilchwein, pour les isolés; Dreyfus, Faculté de Médecine). Des contacts ont été pris avec les autres syndicats, une lettre a été envoyée aux directeurs des Laboratoires pour demander l'attribution de panneaux syndicaux.

Et notre camarade de conclure : « Je suis optimiste pour nos futures actions; plusieurs bulletins d'adhésion m'ont été réclamés ces jours-ci. »

A notre tour, nous concluons en reprenant l'optimisme de Dreyfus à notre compte.

Maintenant, les contacts vont reprendre et vont se multiplier avec la direction nationale et la Commission de Province par une série de visites en province, des tracts, des affiches, des bulletins. Ensemble, nous ferons le maximum pour faire entrer dans la vie les décisions adoptées au Congrès !